



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

AUG 1 1973

2051^e

SÉANCE : 30 NOVEMBRE 1977

UN/EA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2051)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12453)	1

12 p.

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2051^e SEANCE

Tenue à New York le mercredi 30 novembre 1977, à 10 h 30.

Président : M. Mansur R. KIKHIA
(Jamahiriya arabe libyenne).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2051)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12453).

La séance est ouverte à 11 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12453)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : le premier, le document S/12453, est le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période allant du 24 mai au 23 novembre 1977; le second est le projet de résolution publié sous la cote S/12459.

2. Le Secrétaire général a exprimé le désir de faire une déclaration à propos de son rapport. Je l'invite à prendre la parole.

3. Le *SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'anglais)* : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que l'on trouve dans mon rapport sur la FNUOD pour la période couvrant les six derniers mois. Je tiens cependant à faire savoir au Conseil que le Gouvernement de la République arabe syrienne m'a informé qu'il consentait à une prorogation du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois. Le Gouvernement israélien m'a également transmis son accord. Je voudrais exprimer ma reconnaissance aux gouvernements intéressés pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve à cet égard.

4. Bien qu'au cours des derniers six mois le calme ait régné dans le secteur Israël-Syrie, je crois inutile de souligner que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera instable et potentiellement dangereuse si des progrès réels ne sont pas réalisés bientôt sur la voie d'un règlement juste et durable.

5. Je tiens donc à saisir cette occasion pour exprimer l'espoir qu'en dépit des difficultés il sera possible de réunir à nouveau sous peu la Conférence de la paix de Genève et que l'on pourra alors faire des progrès substantiels. A cet égard, je voudrais espérer que l'évolution récente des événements pourra aider à atteindre le but souhaité d'un règlement d'ensemble du problème du Moyen-Orient. Je puis assurer les membres du Conseil que, dans l'intervalle, la Force continuera de faire de son mieux pour maintenir le calme dans la région, conformément à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes [S/11302/Add.1 du 30 mai 1974].

6. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

7. Je crois comprendre que les membres du Conseil sont prêts à procéder au vote sur le projet de résolution publié sous la cote S/12459. En l'absence d'objections, je mets aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 12 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Trois membres (Bénin, Chine et Jamahiriya arabe libyenne) n'ont pas participé au vote.

8. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : A l'occasion de l'adoption de la résolution relative au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, je suis autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante concernant la résolution qui vient d'être adoptée :

"On sait qu'il est dit, au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement [S/12453], que "le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie ne doit pas faire oublier que les principaux éléments du problème du

¹ Voir résolution 420 (1977).

Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera instable et dangereuse tant que des progrès réels n'auront pas été réalisés sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème". Cette observation du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

En outre, les délégations du Bénin, de la Chine et de la Jamahiriya arabe libyenne m'ont prié d'annoncer que, n'ayant pas pris part au vote sur cette résolution, elles adoptent la même attitude à l'égard de la déclaration dont je viens de donner lecture au nom des membres du Conseil.

9. M. CHOU Nan (Chine) [*interprétation du chinois*] : Au cours du débat sur la question de Palestine à la séance plénière de l'Assemblée générale du 29 novembre², la délégation chinoise a exposé d'une façon très complète la position fondamentale du Gouvernement chinois en ce qui concerne la question du Moyen-Orient. Nous n'avons donc pas à la réitérer ici.

10. Etant donné que le projet de résolution distribué sous la cote S/12459 concerne essentiellement la question de la Force des Nations Unies, à propos de laquelle nous avons toujours eu une position de principe différente, la délégation chinoise n'a pas pris part au vote sur ce projet de résolution.

11. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution renouvelant pour une période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement dans le secteur Israël-Syrie. Comme la délégation de l'Union soviétique a déjà eu l'occasion de le dire à maintes reprises, la question du renouvellement du mandat de cette force des Nations Unies est étroitement liée au problème d'un règlement au Moyen-Orient. C'est ce qui est reflété dans le texte même de la résolution, dans lequel il est demandé aux parties intéressées d'appliquer immédiatement la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cela résulte également de la déclaration concertée du Conseil que vous venez de lire, Monsieur le Président, et où il est dit :

"Le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie ne doit pas faire oublier que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera instable et dangereuse tant que des progrès réels n'auront pas été réalisés sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème."

C'est la conséquence logique de la mise en garde que nous trouvons dans le rapport du Secrétaire général, où il est dit, au paragraphe 32, que, faute de progrès dans le sens de la reprise prochaine de la Conférence de la paix de Genève et faute d'un règlement d'ensemble, juste et durable du problème du Moyen-Orient, "le risque d'une nouvelle détérioration de la situation [ira] croissant et [deviendra] de plus en plus grave".

12. La position de l'Union soviétique en vue de remédier à la situation explosive au Moyen-Orient et d'aboutir à un règlement pacifique d'ensemble dans la région est bien connue des membres du Conseil. Cette position a été exposée à plusieurs reprises, avec toute la précision voulue et de façon très complète, par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade Brejnev. Elle a été confirmée ici à l'ONU le 27 septembre par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, le camarade Gromyko³. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation soviétique a eu l'occasion d'exposer de façon détaillée la position de la partie soviétique sur l'ensemble d'un règlement au Moyen-Orient et sur les divers aspects de celui-ci. C'est pourquoi nous nous contenterons aujourd'hui de confirmer les éléments essentiels de cette question.

13. Le déroulement des événements au Moyen-Orient ces dernières années témoigne à l'évidence qu'il ne saurait y avoir et qu'il n'y aura pas de paix dans cette région tant que l'on n'aura pas éliminé les causes du conflit actuel, à savoir l'occupation par Israël de territoires arabes et la privation du peuple arabe de Palestine de ses droits inaliénables, et tant que n'aura pas été réalisée l'existence indépendante, dans la sécurité, de tous les peuples et de tous les Etats de la région.

14. L'Union soviétique estime qu'un règlement d'ensemble pourra seul garantir un progrès déterminant vers la paix au Moyen-Orient. Un tel règlement doit prévoir le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, le droit à une existence indépendante et à la sécurité de tous les Etats qui sont directement partie au conflit, et l'octroi à ces Etats de garanties internationales correspondantes. Ces principes dans leur ensemble, qui forment un tout indissoluble, doivent tenir compte des droits légitimes de tous ceux qui sont directement intéressés au problème, c'est-à-dire les Etats arabes, le peuple arabe de Palestine et l'Etat d'Israël.

15. Elever des objections à un règlement d'ensemble ou s'opposer à son adoption ne peut que servir les intérêts à courte vue de ceux qui souhaitent le maintien d'une situation dangereuse au Moyen-Orient. L'expérience a prouvé en effet que des accords partiels séparés ne peuvent conduire à un règlement du problème du Moyen-Orient. Bien plus, il y a tout lieu de penser que des ententes de ce genre, qui laissent de côté les problèmes que pose un règlement du conflit au Moyen-Orient, ne peuvent que compliquer davantage la situation dans la région.

16. Hier, 29 novembre, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, le camarade Gromyko, lors d'un déjeuner offert en l'honneur du Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, M. Khaddam, a déclaré :

"Une responsabilité très lourde est assumée par ceux qui, se trouvant près ou loin de la région du Moyen-Orient, entreprennent des démarches susceptibles d'entraver la convocation de la Conférence de Genève."

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 85^e séance.

³ Ibid., 8^e séance.

Fidèle au désir de rechercher un assainissement radical de la situation au Moyen-Orient, l'Union soviétique a indiqué de façon répétée que les moyens pour y parvenir ne devraient pas court-circuiter la Conférence de Genève. Le chemin à emprunter passe par cette conférence, dont la reprise des travaux est donc fondamentale. Or, comme l'a déclaré hier le camarade Gromyko :

“On peut dire que la situation est plus difficile aujourd'hui qu'elle ne l'était précédemment et que les obstacles ont été multipliés sur la voie de la convocation de la Conférence.”

17. Nous voudrions maintenant souligner à nouveau l'importance de la déclaration conjointe soviéto-américaine sur le Moyen-Orient. Comme on le sait, on trouve énoncées dans cette déclaration des considérations concertées des deux Coprésidents au sujet des principes fondamentaux en vue d'un règlement politique d'ensemble au Moyen-Orient.

18. L'Union soviétique n'a pas élevé d'objections à la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement dans le secteur Israël-Syrie. Nous nous sommes inspirés du fait que le Gouvernement syrien avait donné son consentement à cette prolongation. Cependant, la délégation de l'URSS juge indispensable de dire une fois de plus que l'existence d'une telle force armée des Nations Unies au Moyen-Orient n'a qu'un caractère strictement provisoire et que cette force ne saurait être utilisée pour retarder un règlement d'ensemble dans la région.

19. L'Union soviétique réaffirme sa position inébranlable selon laquelle les troupes des Nations Unies au Moyen-Orient devraient être maintenues avec la plus grande économie de moyens et être réduites autant que possible. Il ne devrait en tout cas y avoir pour le maintien des troupes des Nations Unies au Moyen-Orient, c'est-à-dire la FUNU et la FNUOD, aucune augmentation par rapport aux dépenses autorisées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

20. La délégation soviétique formule l'espoir que la prolongation de ce mandat sera utilisée pour une recherche pratique, constructive et pragmatique d'un règlement au Moyen-Orient dans le cadre de la Conférence de la paix de Genève.

21. M. LEONARD (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes heureux de pouvoir nous associer aux autres membres du Conseil pour renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement sur les hauteurs du Golan pour une autre période de six mois. De plus, nous sommes heureux qu'Israël et la Syrie aient réaffirmé l'un et l'autre leur confiance dans la FNUOD en acceptant d'avance sa prorogation. Bien sûr, ils savent mieux que quiconque ici le rôle discret mais extrêmement efficace que la FNUOD et les autres opérations des Nations Unies qui l'accompagnent, la FUNU et l'ONUST, jouent au Moyen-Orient. Au milieu de la diplomatie intense de ces six derniers mois, la FNUOD a été le gardien des hauteurs du Golan, constituant un élément de stabilité dans la région et tranquillisant grandement les parties et la communauté internationale. Son efficacité peut être mesurée par le peu d'attention qu'elle

appelle sur elle, permettant ainsi aux parties et à la communauté internationale de se détourner du champ de bataille et de concentrer leurs énergies sur des négociations pacifiques.

22. Nous rendons hommage au général Hannes Philipp ainsi qu'aux officiers et aux soldats qui servent si bien sous son commandement. De même, nous remercions les gouvernements qui ont contribué à la Force, rendant ainsi un grand service sur le plan international. Et pour finir, je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer notre reconnaissance ainsi qu'au Secrétaire général pour les efforts constructifs qui ont été les vôtres et qui ont contribué à la décision que nous venons de prendre.

23. Mlle LOPEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Venezuela est conscient du rôle important que la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement joue dans le maintien de la paix au Moyen-Orient et se rend compte que sa présence a évité des affrontements, préservant ainsi la paix dans la région et favorisant le cessez-le-feu depuis qu'elle a été créée en mai 1974. C'est parce que nous croyons en son utilité que nous avons appuyé le projet de résolution qui nous a été présenté. Cependant, nous ne voulons pas que l'adoption de ce genre de mesure se transforme en une action de pure routine de la part du Conseil de sécurité. Nous estimons que la Force est un palliatif, et non un remède définitif, et qu'elle ne doit pas retarder le règlement des problèmes de fond relatifs au Moyen-Orient. Par conséquent, il faut continuer et accentuer les efforts déployés parallèlement pour parvenir à une paix durable dans la région.

24. A cet effet, nous préconisons le dialogue entre toutes les parties, la souplesse de leur part dans toutes négociations et un règlement par des moyens pacifiques se fondant sur la justice et l'égalité. C'est pourquoi nous espérons, en nous rapprochant éventuellement d'une solution définitive du problème en général, ne pas avoir à recourir à nouveau au Conseil de sécurité pour renouveler le mandat de la Force.

25. Nous savons que les éléments difficiles et complexes qui sont liés au problème du Moyen-Orient ne sont toujours pas réglés et que la situation dans la région continuera d'être instable si l'on ne parvient pas à un règlement juste et durable qui tienne compte des intérêts et aspirations de toutes les parties intéressées.

26. Nous espérons que la Conférence de Genève aura lieu avec la participation de toutes les parties intéressées et qu'elle ouvrira la voie à une solution générale, afin que tous les habitants du Moyen-Orient, qui sont, en fin de compte, ceux qui pâtissent des conséquences de l'instabilité et de l'affrontement dans la région, puissent coexister dans un climat de paix et d'entente.

27. Nous ne saurions terminer sans exprimer au Secrétaire général notre reconnaissance pour les efforts qu'il déploie constamment dans la recherche d'une solution du problème du Moyen-Orient, et, dans cette tâche visant à concilier des positions extrêmes, nous l'assurons de l'appui du Gouvernement vénézuélien.

28. M. DACTU (Roumanie) : La délégation roumaine a voté, comme par le passé, en faveur du projet de résolution

aux termes duquel le Conseil de sécurité vient de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. Nous avons donné notre appui à cette importante décision, étant persuadés que la présence de la Force et l'activité qu'elle déploie représentent une contribution concrète de notre organisation au maintien de conditions propices au règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient.

29. Je voudrais préciser à cette occasion que le maintien des forces des Nations Unies dans la région ne doit et ne peut être considéré comme une fin en soi, mais comme une mesure provisoire pour un temps limité permettant aux pays concernés d'entamer et de mener à bien des négociations sérieuses en vue de résoudre une fois pour toutes ce conflit.

30. La décision du Gouvernement syrien d'accepter encore une fois la prorogation du mandat de la Force, laquelle évidemment — on ne doit pas l'oublier — se trouve sur le territoire de la Syrie, est une preuve de plus de sa détermination d'agir en faveur de la paix dans la région.

31. La délégation roumaine voudrait remercier cordialement le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Force, de même que pour ses efforts positifs inlassables visant à établir le cadre politique pour la solution du conflit sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'il persévéra dans cette direction constructive avec le dynamisme et l'objectivité qui lui sont propres, tout en bénéficiant du soutien sans réserve de notre organisation tout entière.

32. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous soutenons aussi les conclusions du Secrétaire général, et je le cite au risque de répéter ce qui a déjà été dit :

“Le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie ne doit pas faire oublier que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera instable et dangereuse tant que des progrès réels n'auront pas été réalisés sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème.” [S/12453, par. 32.]

33. Nous espérons que les efforts intenses qui sont déployés à divers niveaux en vue d'atteindre cet objectif permettront la reprise de la Conférence de la paix de Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, en vue d'un règlement global du conflit.

34. Aujourd'hui plus que jamais, il est du devoir de l'ONU, du Conseil de sécurité, de stimuler la recherche assidue et incessante des voies qui pourraient conduire à la paix et de jouer un rôle plus actif et efficace à cet égard. Nous partageons l'avis de ceux — et ils sont fort nombreux — qui estiment que des chances accrues se présentent pour entamer une véritable négociation et déclencher ainsi le processus diplomatique conduisant à un règlement global du conflit au Moyen-Orient. On ne saurait laisser échapper une telle occasion, quelles que soient les difficultés qui restent à surmonter. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, il faut explorer toutes les possibilités, ne manquer aucune chance et n'épargner aucun effort pour parvenir à la paix si ardemment souhaitée par les peuples de la région.

35. La Roumanie se prononce pour un règlement global par la voie des négociations du conflit au Moyen-Orient. La paix juste et durable qui en résulterait devrait comporter le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés pendant la guerre de 1967, la solution du problème du peuple palestinien conformément à ses aspirations légitimes, y compris par la création d'un Etat palestinien libre et indépendant, et la garantie de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du droit au développement libre et indépendant de tous les Etats de la région.

36. Nous espérons que toutes les parties directement concernées mettront à profit la nouvelle prorogation du mandat de la FNUOD, de même que celle du mandat de la FUNU décidée le mois dernier, pour faire le pas décisif, longuement attendu par la communauté internationale, en vue d'entamer les négociations demandées par la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous, membres du Conseil, sommes ici pour les encourager et les aider d'une manière constructive, car il n'y a vraiment rien qui puisse valoir les négociations entre les parties concernées et se substituer à elles.

37. M. HOSSEN (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation mauricienne a été heureuse de voter pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une nouvelle période de six mois.

38. Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général et ne pouvons qu'être d'accord sur son évaluation de la situation au Moyen-Orient, à savoir que celle-ci continue d'être instable et dangereuse. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus, ce qui crée une atmosphère de tension et de soupçon injustifié.

39. Nous sommes heureux de constater qu'il n'y a pas eu d'incidents majeurs sur les hauteurs du Golan au cours des six derniers mois et que la Force s'est montrée à la hauteur des responsabilités qui lui avaient été confiées. Nous partageons en outre les vues exprimées quant à l'importance de cette force de maintien de la paix. Cependant, nous estimons que son stationnement ne doit pas se perpétuer, car nous ne croyons pas que le Conseil de sécurité, lorsqu'il a établi la Force avait l'intention d'en faire un instrument permanent. De tels arrangements ne peuvent et ne sauraient se substituer à la paix, car une paix véritable ne pourra être réalisée que lorsque les droits légitimes et la sécurité de tous les peuples de la région seront assurés et garantis.

40. Bien que nous ayons voté en faveur de la reconduction du mandat de la Force, nous regrettons d'avoir eu à nous réunir une fois de plus à cette fin. En fait, le Conseil, au cours des trois dernières années, a dû se réunir à pas moins de six reprises pour s'acquitter de cette tâche, en dépit de la décision claire et nette figurant dans les différentes résolutions adoptées, qui demande aux parties intéressées de mettre immédiatement en oeuvre la résolution 338 (1973). Voilà pourquoi nous demandons aux deux Coprésidents de la Conférence de la paix de Genève de coopérer en vue de la prompte convocation de la Conférence afin de mettre en branle le processus de négociation pouvant assurer l'établis-

sement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. A cet égard, nous croyons fermement que le règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient ne pourra être réalisé que lorsque Israël se sera retiré de tous les territoires occupés et lorsque les droits inaliénables du peuple palestinien à l'existence en tant qu'Etat souverain seront pleinement reconnus et appliqués. De même, nous tenons à déclarer une fois de plus qu'Israël a lui aussi le droit d'exister en tant qu'Etat souverain et indépendant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

41. Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer les félicitations de ma délégation pour la manière compétente dont vous avez dirigé les débats du Conseil au cours de ce mois.

42. M. BYATT (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons été heureux une fois de plus de nous associer aux autres membres du Conseil en nous prononçant en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée et qui proroge de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. Nous estimons que le rôle que joue la Force depuis trois ans et demi en assurant le maintien du cessez-le-feu et la surveillance de l'Accord de dégagement, et par-dessus tout en suscitant dans la région le climat de confiance nécessaire pour poursuivre les efforts vers un règlement juste et durable, demeure à l'heure actuelle un facteur extrêmement important. Par conséquent, nous faisons nôtre la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat de la Force soit reconduit pour une période de six mois.

43. Nous avons suivi avec un vif intérêt les efforts diplomatiques parfois intensifs qui ont été déployés au cours de ces derniers mois en vue d'assurer la prompte reprise de la Conférence de Genève et, particulièrement, les développements très importants de ces dernières semaines. Nous estimons que ceux-ci pourraient fournir une occasion réelle de réaliser des progrès vers un règlement d'ensemble au Moyen-Orient. Il importe au plus haut point que cette occasion ne nous échappe pas. Comme le Secrétaire général le déclare dans son rapport, le calme qui règne actuellement dans la région ne doit pas nous faire oublier que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera instable tant que des progrès réels n'auront pas été rapidement réalisés.

44. Comme nous l'avons dit à différentes occasions, la présence de la FNUOD ne saurait se prolonger indéfiniment, pas plus qu'elle ne saurait se substituer à une paix véritable ou servir de prétexte à la prolongation de l'impasse. Le délai que nous offre la reconduction du mandat doit donc être utilisé à bon escient.

45. Une fois de plus, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général et à ses collaborateurs, au commandant de la Force, le général Philipp, et aux membres de la Force pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche durant les derniers mois. Je voudrais également adresser nos remerciements aux pays qui continuent de fournir des contingents, ce qui leur impose parfois des dépenses très lourdes. Le rôle que joue la Force est difficile et, comme nous le constatons d'après le rapport du

Secrétaire général, parfois dangereux, mais il est également très important. La compétence et l'efficacité avec lesquelles la Force s'est acquittée de sa mission au cours des trois ans et demi écoulés sont tout à son honneur et rejaillissent en même temps sur les Nations Unies dans leur ensemble.

46. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la dernière fois que le Conseil de sécurité se réunit ce mois-ci, je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer notre admiration devant la façon dont vous avez dirigé nos délibérations. Vous avez su, au cours de négociations difficiles, nous guider avec prudence, et nous vous en sommes reconnaissants.

47. Je pense que mon pays est le seul membre du Conseil qui soit représenté au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, et je suis sûr que l'on comprendra que ma déclaration soit peut-être plus tournée dans le sens de la Force que certaines déclarations que nous venons d'entendre.

48. Lorsque je l'ai visitée au printemps dernier, j'ai été très impressionné par l'efficacité et le moral très élevé de la Force qui, au nom de nous tous, est chargée de surveiller le cessez-le-feu imposé par l'Accord de dégagement de 1974 entre Israël et la Syrie. Le rapport du Secrétaire général indique clairement que la Force s'est acquittée de sa tâche au cours des six derniers mois avec la même efficacité que dans le passé. Elle accomplit sa mission dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, et nous ne pouvons qu'espérer qu'elle contribuera non seulement au maintien de la paix mais aux conditions préalables à un règlement pacifique. Je me permets d'ajouter, pour ceux qui ont soulevé la question, qu'elle s'acquitte de ses fonctions avec le maximum d'efficacité et dans les conditions les plus économiques possibles.

49. Un règlement pacifique ne pourra intervenir que si les deux parties manifestent une volonté politique suffisante pour aboutir à un accord acceptable. Au mois de mai dernier [*2010^e séance*], j'ai dit notre préoccupation devant l'absence de signes tangibles de progrès vers un règlement pacifique depuis la création de la Force à la suite de l'Accord de dégagement de 1974. Aujourd'hui, nous percevons un petit rayon d'espoir quant au règlement pacifique de la question du Moyen-Orient. Si cet espoir se concrétisait, le monde deviendrait pour nous tous un lieu moins dangereux. Voilà pourquoi je lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles manifestent assez de souplesse et d'imagination pour emprunter la voie qui mène à la paix plutôt qu'à de nouvelles hostilités.

50. Le rapport du Secrétaire général contient une observation sur laquelle je voudrais faire une remarque précise. Le 16 novembre 1977, deux membres du bataillon iranien ont essuyé un tir déclenché du côté israélien de la ligne A et ont été blessés. C'est chose grave que l'on tire sur du personnel des Nations Unies, et ce devrait être un sujet de préoccupation pour tous les Etats Membres. Nous savons que des accidents peuvent arriver, mais lorsqu'ils se produisent au sein de nos forces armées les responsables sont traduits devant les tribunaux militaires et punis comme il convient. Nous appuyons la vigoureuse protestation émise

par le Secrétaire général et nous comptons que les autorités israéliennes mèneront une enquête approfondie et prendront les mesures voulues.

51. Nous remarquons également que le rapport indique — ainsi que le faisait le rapport sur la Force d'urgence des Nations Unies du mois d'octobre dernier [S/12416] — que seuls des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne la liberté de mouvement des contingents de la FNUOD. Je voudrais renouveler les commentaires que j'ai faits au cours du débat sur la FUNU [2035^e séance], à savoir que nous considérons que la liberté de mouvement est essentielle pour une force de maintien de la paix si l'on veut qu'elle accomplisse correctement son travail, et nous appuyons donc pleinement les efforts que le Secrétaire général poursuit à cet égard.

52. Mon gouvernement m'a autorisé à faire part de notre volonté de continuer à participer à la FNUOD, approximativement dans la proportion actuelle, pour la période couvrant le renouvellement du mandat. Je suis sûr que nos troupes auront à cœur de poursuivre leurs efforts au sein de la FNUOD, aux côtés des contingents de l'Autriche, de l'Iran et de la Pologne, pour la cause de la paix.

53. Avant de conclure, je voudrais exprimer mon appréciation au général Philipp ainsi qu'aux officiers et aux hommes de troupe de la FNUOD, au Secrétaire général et aux membres de son personnel, aussi bien ici qu'à Jérusalem, qui contribuent tous à faire de la Force un outil aussi efficace de maintien de la paix.

54. M. LEPRETTE (France) : Le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement sur le Golan constitue pour ma délégation un témoignage de sagesse. S'il est clair en effet que la décision que nous venons de prendre, grâce à l'accord des parties concernées, ne touche pas au fond du problème, il n'en est pas moins évident qu'elle constitue un élément nécessaire pour préserver les chances d'aboutir par des moyens pacifiques à un règlement de paix.

55. Comme l'a rappelé le Secrétaire général dans son rapport, d'intenses efforts ont été déployés à divers niveaux au cours de ces derniers mois pour atteindre cet objectif, avec comme première étape la reprise de la Conférence de la paix de Genève. Le Gouvernement français exprime l'espoir que ces efforts, et les différentes initiatives qui les ont accompagnés, permettront de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient.

56. Ce règlement d'ensemble, qui est une nécessité, doit reposer à nos yeux — ai-je besoin de le rappeler — sur l'évacuation des territoires occupés par Israël en 1967, la reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties. C'est dans ce contexte que nous exprimons notre satisfaction de voir assurer le maintien de la Force des Nations Unies, instrument indispensable à la paix dans les circonstances actuelles.

57. En concluant, je voudrais rendre hommage, au nom de mon gouvernement, au Secrétaire général et à ses collabo-

rateurs pour la façon dont ils s'acquittent des tâches délicates et difficiles qui leur ont été confiées. Je voudrais également remercier les gouvernements qui ont mis des contingents à la disposition de la Force et dire l'appréciation des autorités françaises à l'égard du commandant et des membres de la Force ainsi que de son personnel civil. Tous contribuent de façon exemplaire à l'accomplissement de la mission de paix des Nations Unies.

58. Laissez-moi terminer, Monsieur le Président, en vous remerciant du rôle que vous avez personnellement joué pour rendre possible la conclusion satisfaisante de notre débat.

59. M. AKHUND (Pakistan) [interprétation de l'anglais] : Le Conseil de sécurité vient d'approuver le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une nouvelle période de six mois. Ma délégation a été heureuse de voter en faveur de cette décision.

60. Nous notons avec satisfaction dans le rapport du Secrétaire général que la Force a continué d'accomplir ses fonctions d'une manière efficace et qu'elle a reçu la coopération des parties concernées. Ma délégation souhaite se joindre aux autres délégations pour remercier les membres de la Force de leur dévouement et de leur remarquable efficacité dans l'exercice de leurs fonctions sous le commandement du général Philipp.

61. Le rapport du Secrétaire général dit aussi que dans la supervision de l'application du cessez-le-feu entre la Syrie et Israël aucune plainte n'a été enregistrée de part ou d'autre et que la région est restée calme durant toute cette période. Cela permet de mesurer l'efficacité de la Force, et c'est aussi la preuve de la volonté et de l'engagement de la Syrie — sur le territoire de laquelle la Force est cantonnée — à rechercher un règlement par des moyens pacifiques. Nous tenons à exprimer nos remerciements les plus profonds et les plus sincères au Gouvernement syrien pour avoir bien voulu accepter la prolongation du mandat de la Force.

62. Cependant, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie ne doit pas faire oublier que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que tant que des progrès n'auront pas été réalisés sur la voie d'une paix juste et durable la situation dans la région demeurera instable et potentiellement dangereuse. C'est d'ailleurs ce que vous avez vous-même déclaré, Monsieur le Président, au nom des membres du Conseil. Le Conseil ne saurait se contenter de cette simple procédure de renouvellement périodique des mandats de la FUNOD et de la FUNU. Le Conseil et toutes les parties concernées détiennent une responsabilité précise, qui est de se rapprocher de l'objectif de paix et de s'efforcer de poursuivre cet objectif avec vigueur. Ma délégation est très sensible au rôle qu'a joué et que continue de jouer le Secrétaire général en vue de rapprocher les parties, et nous notons les efforts discrets mais intensifs qu'il a déployés dans ce sens.

63. Ma délégation a donné son avis sur le conflit du Moyen-Orient en bien des occasions, au Conseil de sécurité

comme à l'Assemblée générale. Prenant la parole à l'Assemblée il y a une semaine, le chef de la délégation pakistanaise a déclaré :

“L'élément temps est maintenant crucial pour la paix au Moyen-Orient. A moins que des progrès tangibles ne soient faits vers une solution juste et équitable, la menace à la paix et à la sécurité dans la région deviendra imminente⁴.”

64. Les éléments essentiels pour réaliser une paix juste, durable et globale -- et je tiens à souligner cela : une paix juste, durable et globale -- au Moyen-Orient sont le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967, la reconnaissance et l'application des droits légitimes du peuple palestinien par la création de son propre Etat en Palestine, et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix. Ces trois éléments, liés les uns aux autres, ont reçu l'aval de la communauté internationale. De l'avis de ma délégation, la situation au Moyen-Orient a atteint un palier crucial. La réalisation d'une paix juste et durable sur la base des trois éléments que je viens de citer semble être maintenant à notre portée. Et pourtant, il y a un grand danger que ce mouvement en direction de la paix se perde ou fléchisse et que les populations de la région soient de nouveau entraînées dans une guerre -- une guerre qu'elles ne souhaitent pas, qui ne leur apporterait aucune solution et qui pourrait avoir des conséquences politiques et économiques désastreuses pour le reste du monde.

65. Dans son rapport, le Secrétaire général a fait remarquer, à juste titre, qu'une prompte réunion de la Conférence de la paix de Genève serait un premier pas dans la voie d'un règlement global et durable du problème du Moyen-Orient. Tout récemment, l'Assemblée générale a reconnu, à une écrasante majorité, la nécessité de réunir sans tarder la Conférence /résolution 32/20/. Cependant, le succès des négociations ne sera assuré que si les parties intéressées manifestent clairement leur engagement à l'égard des trois principes fondamentaux pour un règlement que la communauté internationale a approuvés et soutenus.

66. Au nom de ma délégation et de mon pays, je voudrais exprimer l'espoir fervent que toutes les parties concernées agiront avec la sagesse et la largeur de vues requises par le défi que nous lance la situation actuelle.

67. En conclusion, je voudrais saisir l'occasion de votre dernier jour de présidence du Conseil, Monsieur le Président, pour vous manifester les remerciements de ma délégation pour la façon dont vous avez dirigé nos débats. Le Conseil a eu la chance d'avoir à sa tête un homme de votre habileté et de votre largeur d'esprit au cours de ce mois chargé de tant de problèmes difficiles et délicats.

68. M. HOUNGAVOU (Bénin) : La position de ma délégation à propos du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter est conforme à son attitude antérieure.

69. S'agissant de la crise du Moyen-Orient, prise dans son ensemble et dans ses divers aspects, je voudrais réaffirmer

que la République populaire du Bénin défend la juste cause des peuples arabes et milite en faveur d'un règlement juste et durable dans la région. La République populaire du Bénin continue de penser que la paix au Moyen-Orient, la paix pour tous les peuples qui le composent, est indivisible et globale. Cette paix indivisible et globale passe d'abord par la participation effective et enthousiaste de toutes les parties au conflit à une conférence de paix qui doit aboutir au retrait inconditionnel de tous les territoires arabes occupés par Israël et ensuite par la solution du problème central de la crise qu'est la question palestinienne.

70. Avant de terminer, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, l'appréciation de ma délégation pour la manière habile et militante avec laquelle vous avez dirigé nos travaux au cours de ce mois de novembre.

71. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport du Secrétaire général indique que la FNUOD a continué de s'acquitter efficacement de ses fonctions et qu'au cours des six derniers mois la situation est demeurée généralement calme, sans incidents à déplorer, à l'exception de celui dont a parlé le représentant du Canada. C'est là un hommage rendu non seulement à la modération dont ont fait preuve les parties intéressées mais aussi à la vigilance et à l'efficacité de la Force, sous le commandement du général Hannes Philipp. Nous nous associons aux autres délégations pour exprimer nos remerciements à l'Autriche, au Canada, à l'Iran et à la Pologne, qui ont fourni les contingents de maintien de la paix, soit quelque 1 200 hommes.

72. Nous tenons également à dire publiquement toute notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a faits dans l'exercice de son mandat. Nous faisons nôtre l'évaluation du Secrétaire général, qui estime que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera instable et dangereuse tant que des progrès réels n'auront pas été réalisés sur la voie d'un règlement juste et durable. Le cadre de ce règlement est prévu dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a lui-même un rôle à jouer et a pris çà et là, et tout récemment encore, des initiatives heureuses et bien intentionnées pour aider à la mise en oeuvre de la résolution 338 (1973) du Conseil. Nous félicitons le Secrétaire général pour ses efforts de paix et nous comptons que les parties intéressées y réagiront positivement, faisant preuve de réalisme et du sens des responsabilités.

73. Nous saisissons cette occasion pour réitérer nos vues sur le maintien de la paix, vues que nous avons d'ailleurs déjà exprimées par le passé. La Force a été créée en mai 1974 et son coût actuel est de l'ordre de 1,7 million de dollars par mois. Le montant des dépenses consenties ne doit peut-être pas peser devant les impératifs de la paix, mais nous devons cependant éviter de donner l'impression que le renouvellement du mandat de la Force est un exercice automatique de routine. Ce ne serait pas juste pour les Nations Unies, de même qu'il ne serait pas juste d'attendre des pays qui fournissent les contingents de maintien de la paix qu'ils demeurent indéfiniment en service commandé, sans aucune perspective de règlement de paix. Le stationnement de la Force n'a pas pour objet de

⁴ Ibid., 82^e séance, par. 224.

permettre à une partie quelconque de geler le *statu quo*, et nous ne saurions permettre qu'une telle situation s'instaure. Je ne vois pas pourquoi, après trois ans et demi, on ne pourrait attendre des parties intéressées qu'elles maintiennent elles-mêmes la paix, sans avoir à recourir à une coûteuse force des Nations Unies. Nous comptons que les parties intéressées feront preuve de la plus grande modération et réagiront positivement à toute initiative de paix que pourra prendre le Secrétaire général dans le cadre de la résolution 338 (1973) dans le dessein de la mettre en oeuvre.

74. Compte tenu de ces observations, j'ajouterai que ma délégation a voté en faveur de la prorogation du mandat de la FNUOD pour une autre période de six mois, étant bien entendu que nous comptons que les parties intéressées et les deux Coprésidents de la Conférence de la paix de Genève feront des progrès réels sur la voie d'un règlement de paix réaliste et global, conformément à la résolution 338 (1973).

75. Enfin, Monsieur le Président, ma délégation vous présente ses félicitations pour l'habileté avec laquelle vous vous êtes acquitté de votre tâche. Vous nous avez guidés d'une main sûre pendant ce mois incertain et difficile. Nous vous remercions pour la façon dont vous avez dirigé nos travaux, laquelle ne nous a pas paru aussi militante que l'a dit notre collègue du Bénin.

76. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a été heureuse de voter elle aussi en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté et qui, sur la recommandation du Secrétaire général, renouvelle le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une autre période de six mois. Ma délégation note avec satisfaction que les parties au conflit ont accepté la continuation de la présence de la FNUOD et, ce faisant, ont rendu possible la prorogation de son mandat.

77. Ma délégation estime que la présence continue de la Force a pour objet de donner aux parties la possibilité de réaliser des progrès vers un règlement de paix. On a fait remarquer maintes et maintes fois au Conseil que la Force ne saurait avoir pour objectif ou raison d'être de se substituer à un règlement de paix, c'est-à-dire à la mise en oeuvre de la résolution 338 (1973).

78. Ma délégation espère sincèrement que les efforts intenses entrepris cette année par de nombreuses parties, y compris les parties directement intéressées au conflit, en faveur d'une prompte reprise du processus de négociation nous rapprocheront de notre objectif qui est l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ma délégation a soigneusement pris note de ce que dit à ce sujet le Secrétaire général au paragraphe 30 de son rapport si complet et détaillé. Ma délégation partage également les vues exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 32 de son rapport, à savoir que :

“Le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie ne doit pas faire oublier que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera

instable et dangereuse tant que des progrès réels n'auront pas été réalisés sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème.”

Exprimant son espoir dans le succès des divers efforts de paix en cours, le Secrétaire général tire la juste conclusion suivante, qui dit bien son inquiétude :

“Dans le cas contraire, je crains que le risque d'une nouvelle détérioration de la situation aille croissant et devienne de plus en plus grave.”

79. Il est impérieux, à ce stade crucial, que toutes les parties agissent de façon constructive, réaliste et conciliante afin d'empêcher une régression tragique de l'évolution qui, ces derniers mois, laissait espérer plus de réels progrès que jamais depuis qu'existe la Force.

80. Je conclurai cette brève intervention en exprimant notre admiration et notre gratitude aux officiers et hommes de troupe de la Force ainsi qu'à son personnel civil et à tous les observateurs militaires de l'ONUST assignés à la Force pour le superbe travail qu'ils accomplissent. Je voudrais dire également toute ma reconnaissance au Secrétaire général et à son personnel pour les efforts admirables et dévoués qu'ils ont faits pendant les six derniers mois. Enfin, ma délégation exprime toute sa gratitude aux pays qui fournissent des contingents à la Force. Et je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir su couronner de succès les efforts en vue de renouveler une fois encore le mandat de la Force.

81. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je ferai donc maintenant une déclaration en ma qualité de représentant de la JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE.

82. La position de la Jamahiriya arabe libyenne sur la question inscrite à l'ordre du jour est claire et a été présentée à maintes reprises devant le Conseil. Nous demeurerons convaincus que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, sur lesquelles est fondée la présence de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, ne sont pas pertinentes pour toute solution juste du problème du Moyen-Orient et de la question palestinienne.

83. Plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 242 (1967). La situation fondamentale, les sentiments et la compréhension de la vaste majorité des peuples du monde eu égard à la question palestinienne ont changé radicalement au cours de ces 10 années. Le droit du peuple palestinien à la liberté, à l'autodétermination et au retour dans ses foyers et dans ses biens est reconnu de façon croissante par la communauté internationale. Diverses résolutions de l'Assemblée générale, adoptées au cours de ces dernières années à des majorités écrasantes, ont affirmé ce droit et ont condamné le régime sioniste raciste et les forces impérialistes qui sont responsables des privations dont les Palestiniens ont souffert au cours des 30 dernières années. Ces résolutions de l'Assemblée, et notamment les résolutions 3236 (XXIX), 3237 (XXIX), 3375 (XXX), 3376 (XXX) et 31/20, reflètent les nouvelles réalités et la nouvelle compréhension des véritables problèmes. Ces résolutions reconnaissent les changements profonds et

importants qui ont eu lieu et, en substance, demandent une révision de l'ensemble de la question. C'est pour ces raisons que ma délégation n'a pas participé au débat ni au vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

84. Je voudrais, à cette occasion, remercier le Secrétaire général pour le rôle actif, dynamique et objectif qu'il a joué, notamment au cours des moments difficiles et délicats où le problème du Moyen-Orient et celui du peuple palestinien ont été examinés.

85. Je tiens aussi, à cette occasion, à rappeler l'appui indéfectible de mon peuple à la lutte de nos frères arabes syriens contre l'agresseur sioniste et ses alliés impérialistes.

86. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT du Conseil.

87. Etant donné que nous venons d'avoir notre dernière réunion pour le mois de novembre, je tiens à remercier les membres du Conseil de leur coopération et de leur aide. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et son per-

sonnel de la coopération et de l'aide qu'ils ont apportées au Président du Conseil et à ma délégation en tant que membre du Conseil.

88. Nous pouvons raisonnablement dire, je crois, que la présente séance du Conseil est la dernière pour le mois de novembre, bien que des surprises ne soient pas rares dans le monde d'aujourd'hui. Mais, dans l'espoir que cette séance sera la dernière du mois de novembre, ma délégation tient à remercier tous ceux qui nous ont aidés dans nos travaux; je voudrais mentionner plus particulièrement ceux qui sont dans les cabines, derrière la scène, et l'armée de techniciens, d'éditeurs, de membres du Secrétariat qui nous ont assistés dans nos travaux en tant que membres du Conseil pendant deux ans et en tant que président du Conseil pour ce mois-ci. Je ne puis pas dire "au revoir", car notre tour ne viendra que dans 25 ans, mais j'espère que dans 25 ans le Conseil de sécurité sera toujours ici, en meilleure santé, en meilleure forme, plus démocratique et plus efficace.

La séance est levée à 12 h 40.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
